

CONTRE L'INTOLÉRANCE !

Manifeste du Comité Marnix

POUR LA

DIFFUSION DES IDÉES DE JUSTICE ET DE LIBERTÉ



Le Christ sur la montagne

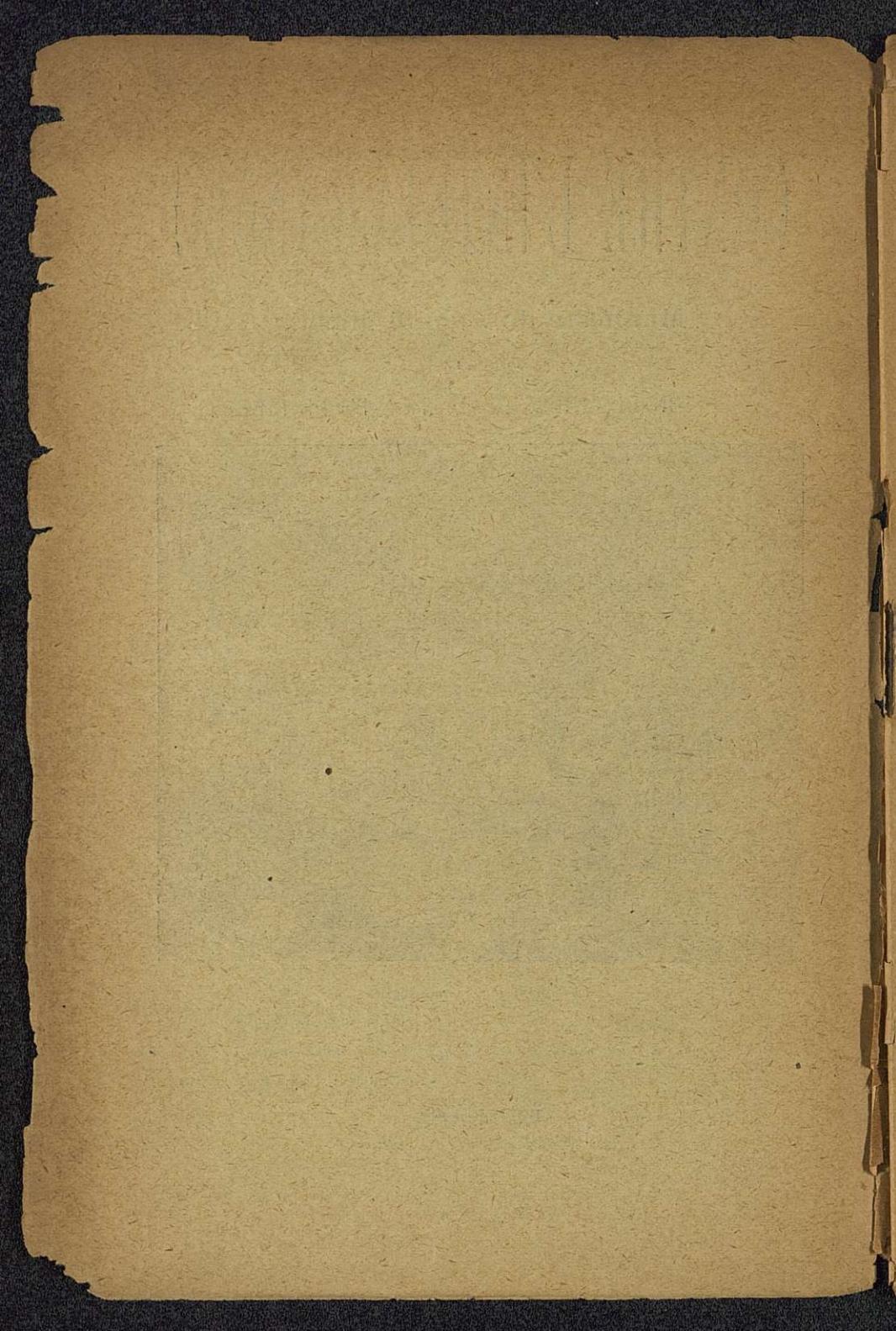
(Tableau de E. Debat-Ponsan.)

« Et moi je vous ai dit de vous aimer les uns les autres, et de vous entr'aimez comme je vous ai aimés. »

(Saint-Jean, Chap. XIII, v. 34.)

BRUXELLES
IMPRIMERIE G. FISCHLIN

1901



Contre l'Intolérance !

Manifeste du Comité Marnix

Les lecteurs de la présente brochure ont l'occasion de collaborer à une œuvre éminemment utile, dans des conditions particulièrement avantageuses (p. 43).

I

LA GUERRE AUX ISRAÉLITES, AUX PROTESTANTS ET AUX LIBRES PENSEURS

Les dernières années du XIX^e siècle auront laissé, à bien des égards, de cruelles désillusions à toutes les âmes éprises de fraternité et de justice. Elles se seront signalées notamment par un retour des passions sectaires, des haines confessionnelles du moyen âge.

Faut-il rappeler cette épouvantable affaire où l'on vit une foule aveuglée par le fanatisme accueillir avec une crédulité déroutante les accusations les plus odieuses et les plus saugrenues lancées contre un officier israélite, accabler de sa haine les quelques hommes qui eurent l'héroïsme de prendre la défense de l'innocent, et acclamer la bande de faussaires et d'escrocs qui avaient juré

Faut-il rappeler les tortures infligées à Bernard, ce malheureux soldat à qui ses supérieurs firent expier le crime d'être un coreligionnaire de Dreyfus ?

Faut-il rappeler l'odieux boycottage auquel fut soumis le capitaine Coblenz, et le grand courage moral dont il fit preuve pour tenir tête à ses adversaires ? Et s'il eut du moins pour le soutenir dans cette lutte la ferme et inébranlable volonté du général André, tel ne fut pas le cas pour ces petits commerçants juifs qui, sur toute l'étendue du territoire de la République, furent eux aussi boycottés, traqués, ruinés, comme le rappelle en termes si émouvants M. Delahache dans sa remarquable brochure : *Juifs* (1).

Et si déjà dans la métropole l'existence n'est plus tenable pour les israélites, du moins pour les petits et les humbles, que dire de la colonie algérienne ? Là on s'y est pris froidement et méthodiquement pour amener la ruine de l'industrie et du commerce israélites, pour terroriser les patrons et les forcer à congédier leurs ouvriers juifs. Là on a usé des moyens d'espionnage et d'intimidation les plus odieux pour empêcher les catholiques de rien acheter dans les boutiques juives. Là des scènes sanglantes se sont produites à diverses reprises, et les bandits, organisateurs du meurtre et du pillage, ont eu l'audace de mettre leurs forfaits sous l'invocation du Christ !

Et si tels sont les faits qui se passent sous un gouvernement républicain, dans le pays qui a solennellement proclamé les Droits de l'Homme et du Citoyen, que dire

des autres nations qui eussent dû, semble-t-il, être instruites par l'effroyable exemple de l'affaire Dreyfus, et rejeter avec horreur les hontes et les crimes de l'antisémitisme ?

En Allemagne, les troubles de Konitz provoqués par l'infâme légende du meurtre rituel ; en Russie, les persécutions dont M. Errera fait un tableau si navrant dans son très attachant ouvrage : « *Les Juifs Russes* »; en Roumanie, les actes d'arbitraire odieux auxquels se livre le gouvernement au mépris des clauses formelles du traité de Berlin, et les procédés empreints d'une froide férocité par lesquels les particuliers secondent l'action gouvernementale : on sait que les propriétaires d'immeubles ont eu l'inspiration infernale de se concerter pour refuser sans motif aucun tout renouvellement de bail aux locataires juifs à partir d'une date déterminée. Et à l'exception du très petit nombre de ceux qui sont favorisés de la fortune, tous les juifs se sont trouvés brusquement obligés de passer la nuit en plein air, dans les rues, dans les cimetières, réduits non seulement à la plus extrême misère par la destruction de leur petit avoir, mais condamnés en outre aux souffrances provoquées par l'absence de tout abri, et ce sans que leurs bourreaux eussent égard ni à l'âge, ni au sexe, ni aux maladies. Femmes en couches, enfants à la mameille, vieillards, moribonds, tous ces malheureux ont été jetés dehors, avec l'espoir de les voir succomber à leurs privations. Et cet espoir s'est réalisé en grande partie : la mortalité, comme il est facile de le comprendre, a été effroyable.

En Autriche on a vu se renouveler à diverses reprises ce crime qui, commis à Rome il y a un demi-siècle sur le jeune Mortara, avait frappé de stupeur et d'indignation toutes les nations civilisées : plusieurs familles israélites de la Galicie sont plongées actuellement dans le désespoir parce que leurs jeunes filles leur ont été volées et sont enfermées dans des couvents, sans qu'aucune influence, pas même celle du très catholique empereur d'Autriche, puisse mettre fin à cette situation abominable. Il y a cinquante ans on s'indignait de pareille chose. Aujourd'hui, on laisse faire : on s'habitue !

L'Autriche nous a encore donné le spectacle du double crime judiciaire de Polna : ainsi que cela est exposé dans le Compte rendu du meeting du 13 décembre 1900 (Fischlin, Bruxelles, 1901), le juif Hilsner a été deux fois condamné pour meurtre rituel, la première fois en 1899, la seconde fois en 1900, et ce au mépris de l'évidence, au mépris des décisions de la Cour de Cassation d'Autriche, au mépris des décrets formels d'Innocent IV et des différents papes qui condamnèrent la croyance au meurtre rituel et interdirent aux chrétiens de continuer à colporter l'odieuse légende (1). Dans les deux procès de Polna on a vu des populations fanatisées accueillir avec faveur, avec enthousiasme les

(1) Des passages de ces décrets sont cités dans la très intéressante étude de Sulmon Reina : *L'Accusation du meurtre rituel* (Léopold Cerf, Paris, 1893). Les bulles papales qui ont trait à cette question sont reproduites *in extenso* dans le remarquable ouvrage de Strack : *le Sang* (Société française d'éditions d'art, Paris). L'auteur ne se borne pas à prouver que l'accusation lancée contre les juifs est fausse : dans les douze premiers chapitres de l'ouvrage, il montre, quoique bon chrétien lui-même, que ce sont les chrétiens qui bien souvent se sont abandonnés à des pratiques sanguinaires, doublées des plus éccœurantes obscénités.

dépositions les plus invraisemblables, les plus manifestement fausses : là comme dans l'affaire Dreyfus, ce que l'on veut, c'est que le juif soit accusé, c'est qu'il soit condamné. Quant à la valeur des arguments et de ce qu'on appelle des preuves, on n'y regarde pas de si près. Et ce n'est pas sans un frisson que l'on voit se ranimer chez ces malheureux à qui il faut à tout prix la mort du mécréant, les haines confessionnelles du moyen âge.

En Bulgarie, à la suite d'une anodine bagarre entre enfants israélites et autres, la population de Kustendil se porta à des excès inouïs : les vitres de la synagogue furent brisées, le ministre officiant fut maltraité, et de nombreux juifs furent blessés, dont plusieurs grièvement. Là encore la légende du meurtre rituel était une des causes de ces désordres.

En Russie, étant donnée la situation quasi-révolutionnaire présente, l'autorité redouble de rigueur à l'égard des juifs, et en Turquie les représentants des puissances ont eu à refuser au Sultan, le bourreau des chrétiens d'Arménie, l'appui qu'il leur demandait pour empêcher les israélites étrangers de s'établir sur le territoire ottoman.



En Belgique, des faits monstrueux comme ceux que nous venons de rappeler ne se sont pas encore produits, nous sommes heureux de le reconnaître. Mais l'antisémitisme nous envahit et fait chaque jour des progrès.

En veut-on des preuves ?

Dans les demandes de naturalisation qui parviennent à notre législature il est fait deux parts : l'une concernant les non juifs, l'autre concernant les juifs. Les secondes sont systématiquement repoussées ; il faut des circonstances absolument exceptionnelles pour qu'il soit dérogé à cette règle.

Certains de nos journaux, tels notamment le *XX^e Siècle* et le *Patriote*, font ouvertement campagne contre les juifs, et leurs polémiques diffèrent bien peu de celle de la *Libre Parole*. Dans une discussion provoquée par le crime judiciaire de Polna, le premier de ces journaux, après avoir reconnu l'authenticité des bulles papales qui proclamèrent la fausseté de l'accusation lancée contre les juifs, se livre, sous la date du 19 novembre 1900, à de subtiles distinctions à la suite desquelles il conclut que le meurtre rituel est une réalité. On se demande comment le pieux journal peut concilier cette thèse avec le respect qu'il doit au dogme de l'infâillibilité papale.

On rencontre le même parti pris dans un simple prospectus de la librairie Schepens, où il est fait mention de l'ouvrage de Strack : *Le Sang*, écrasant réquisitoire dirigé contre la légende du meurtre rituel.

L'auteur du *Sang* discute le crime judiciaire dont Hilsner est victime. Or le prospectus en question se fonde sur la seconde condamnation d'Hilsner, condamnation aussi inique que celle de Dreyfus, pour conclure à la réalité du meurtre rituel !

A diverses reprises ce cri de haine : « A bas les juifs ! » a été affiché sur les murs de Bruxelles. Au moment où des hommes de tous les partis organisaient un meeting pour protester contre l'odieux crime judiciaire commis sur la personne d'un proléttaire juif, les affiches qui annonçaient ce meeting furent recouvertes par des placards portant ces mots : « Socialistes, soutiendrez-vous l'*or juif* ? »

Une partie notable de notre presse a, dès le début de l'Affaire, pris parti contre Dreyfus et a conservé son attitude malgré la mort tragique d'Henry, malgré l'enquête de la Cour de Cassation, malgré le procès de Rennes. Et l'on n'a pas oublié qu'un de nos journaux conservateurs les plus modérés, le *Journal de Bruxelles*, a publié des correspondances de Paris dans lesquelles les juifs sont menacés d'une St-Barthélemy.

Mais il est encore un autre point qu'il importe de signaler comme étant l'un des symptômes les plus graves des progrès que fait chez nous l'antisémitisme : beaucoup de gens « éclairés », beaucoup de gens qui condamnent et réprouvent la campagne de la *Libre Parole*, les persécutions exercées contre Dreyfus et les dreyfusards, les scènes sanglantes de l'Algérie, les trésors de mansuétude d'un gouvernement de défense républicaine pour les crimes de l'antisémitisme, beaucoup de gens n'en continuent pas moins à envelopper tous les juifs d'une commune antipathie, et citent alors, à l'appui de ce jugement général, une série de petits faits particuliers, d'histoires de portières, de racontars dépourvus de toute valeur et de tout intérêt.

Ces gens-là qui pourtant ne lisent ni la *Libre Parole*, ni le *Patriote*, ni le *XX^e Siècle*, ne se rendent pas compte qu'ils subissent indirectement l'influence de ces journaux, qu'ils respirent un air vicié, qu'ils sont plongés dans une atmosphère d'intolérance pénétrant partout, nous empoisonnant petit à petit et nous rapprochant du jour où nous serons mûrs à notre tour pour une affaire Dreyfus.

Ces gens-là ne se rendent pas compte qu'ils sont eux-mêmes les facteurs, les véhicules involontaires et inconscients de la propagation du fléau. Telle était exactement la situation en France il y a quinze ans; alors on dédaignait, on ignorait l'antisémitisme, on se refusait à prendre au sérieux les cris de haine des antisémites, mais ces cris, on les répétait sous une forme mitigée dans les conversations, et ceux mêmes qui affichaient le plus profond dédain pour cette épidémie d'intolérance en étaient les propagateurs inconscients.

On ne voit pas ce qu'il y a de monstrueusement injuste dans ce procédé qui consiste à rendre tous les juifs responsables de tel acte peu louable accompli par un des leurs, tandis que jamais on ne songera à faire un mérite à tous les juifs des actes de grande générosité et de haute délicatesse par lesquels certains d'entre eux se signalent si souvent. On ne voit pas que ce procédé est précisément celui des antidreyfusards qui ont inauguré une ère de persécutions contre tous les juifs pour les punir de la trahison prétendument commise par l'un d'eux.

Et, chose bizarre, les personnes qui apportent à leurs jugements ce singulier esprit de généralisation lorsqu'il s'agit de blâmer les juifs, n'usent jamais de ce procédé pour blâmer les non juifs; jamais à la suite d'un reproche fait à un individu déterminé, on n'entendra ces paroles : « En voilà encore un qui n'est pas juif ».

Tel est le mal que tous nous devons combattre, non pas seulement parce que nous nous trouvons en présence d'une tendance malveillante et injuste, et que partout où l'on rencontre l'injustice, on a pour devoir de la démasquer, mais encore et surtout parce que l'antisémitisme constitue un péril, un péril chaque jour grandissant, et qu'au point où en sont les choses, c'est par mesure de conservation sociale et de conservation personnelle qu'il y a lieu de le combattre dans toutes ses manifestations, même celles qui paraissent les plus inoffensives.

On ne saurait assez recommander à ce sujet la très instructive lecture de *La Question juive* de M. Hocart (1). L'auteur, ayant procédé à une enquête approfondie sans le moindre parti pris et avec un esprit entièrement scientifique, fait bonne justice de toutes ces petites préventions sans importance apparente, mais qui constituent l'un des facteurs les plus puissants de la propagation de l'antisémitisme.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes personnes si promptes à colporter les préjugés antisémitiques, qui disent : « Ne parlez pas de l'antisémitisme : vous risqueriez de le faire naître ! »

(1) Paris, Fischbacher, 1899.

Nous nous permettons de leur répondre par ce dilemme : Ou l'antisémitisme n'existe pas ou il existe. S'il n'existe pas, ce n'est pas en nous adressant à des gens *non prévenus*, non contaminés encore par le virus antisémite, en leur signalant les odieuses persécutions exercées contre les juifs que nous éveillerons chez nos auditeurs de la sympathie pour les persécuteurs et de l'antipathie pour les victimes.

Et si l'antisémitisme existe (et malheureusement les faits rappelés ci-dessus ne prouvent que trop qu'il existe), ce n'est pas en nous abstenant de le combattre que nous parviendrons à le vaincre.

En France aussi, on croyait agir très habilement, il y a quinze ans, en feignant d'ignorer les antisémites. Et c'est par là que l'on a abouti à toutes les hontes de l'affaire Dreyfus.

Mais lorsqu'on a cru devoir s'abstenir chez nos voisins du Midi, on avait du moins l'excuse de ne pas savoir à quelles conséquences devait conduire l'abstention. Cette excuse, nous ne l'aurions pas.

Il importe d'ailleurs d'observer que tout au moins dans les pays catholiques l'antisémitisme ne revêt nullement un caractère spécial : ce mot d'antisémitisme n'est qu'une étiquette qui couvre l'intolérance dans son acceptation la plus générale, la guerre sans merci déclarée non pas seulement aux juifs, mais aux protestants, aux libres penseurs, aux francs-maçons.

Voilà pourquoi les membres du Comité Marnix,

quoique étrangers à la religion et à la race juives, se savent menacés à l'égal de tous les dissidents par l'effroyable poussée d'intolérance qui se manifeste actuellement.

Que l'on se rappelle les attaques violentes et passionnées des antidreyfusards contre le protestant Scheurer-Kestner, contre le protestant Buisson, coupable d'avoir rendu hommage au noble caractère du protestant Pécaut, contre le libre penseur Trarieux transformé en protestant pour les besoins de la cause.

Que l'on se rappelle ce meeting organisé par le Comité électoral Justice-Egalité, à l'hôtel des Sociétés Savantes, à Paris, le 12 mai 1901, et où le général de la Rocque qui présidait prononça les paroles suivantes :

« Je suis convaincu qu'une révolution catholique, comme on n'en a point vu depuis plusieurs centaines d'années, est sur le point d'éclater. Pour la mener à bien, il est nécessaire que nous nous groupions, que nous ayons confiance en notre majorité. Ayant le nombre, **NOUS AVONS LA FORCE**, et nous devons agir. »

« On persécute les bons catholiques, dit un des orateurs, nous savons pourquoi : c'est pour substituer à l'esprit de l'Eglise celui de la Réforme, de la philosophie **ET DE LA RAISON**. »

« De tous temps, ajoute un autre orateur, de Coligny à Dreyfus, les protestants ont protégé les traîtres. »

Et l'assemblée se sépare aux cris de « Vive l'insurrection ! Vive Dieu ! Vive la Saint-Barthélemy ! »

D'autre part, le *Siècle* du 17 avril 1901 rappelle,

d'après l'ouvrage de M. Julien Cordier, *Une bataille pour une idée*, ces paroles de M. Maurice Barrès : « Je tiens l'écrasement des bandes protestantes par le duc Antoine pour un des événements les plus heureux de ma vie antérieure, et j'entends bien maintenir, selon mes forces, le bénéfice de cette victoire ».

Le même journal cite encore ce chef-d'œuvre d'intolérance émanant de M. Gauthier-Villars : « J'ai peine à comprimer ma rage. Ce n'est pas en phrases polies que je voudrais répondre. Raca sur l'esprit protestant! Ah! je regrette les temps de l'Ecole d'Alexandrie, et je souhaite qu'une guerre civile nous permette de passer de la littérature à l'action ».

« On ne rendra la santé à ce pays qu'en *rifflant* un tiers des électeurs au moins! »

II

LE RÉTABLISSEMENT DE L'INQUISITION

Il serait impossible de le nier : ces haines qui se répandent indistinctement sur tout ce qui n'est pas catholique, poursuivent un but pratique et déterminé : *l'extermination des dissidents par le rétablissement de l'Inquisition*. Et ce n'est pas seulement par la force des choses que l'Inquisition constitue l'aboutissement logique et fatal de l'antisémitisme : les chefs savent où ils mènent leurs troupes et ils ont la franchise de le dire : Drumont n'a-t-il pas souhaité de voir comme autrefois les juifs « gigoter dans des chemises sou-

frées » ? N'a-t-il pas, dans le *Testament d'un antisémite* (p. 321), écrit les paroles suivantes, empreintes d'ailleurs d'une singulière ignorance historique (1) :

« On montrait encore, au commencement de ce siècle, sur la place de Séville, des pavés noircis, littéralement calcinés par la flamme des bûchers qu'on avait dressés là pendant des siècles. Pendant trois cents ans, les multitudes assemblées avaient pu apercevoir là, à certains jours, drapés dans leur robe blanche, des Espagnols à la fière et énergique figure, qui n'étaient pas précisément tendres pour ceux que le Père Didon appelle « les grands Sémites ». Beaucoup de ces dominicains, saint Dominique en tête, ayant été canonisés, il s'en suit qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à imiter leurs mâles vertus et à défendre comme eux, notre patrimoine, notre patrie et notre race. »

Et, chose effroyable à constater, Drumont, en lançant à la civilisation et au christianisme ce suprême défi, n'a pas perdu ses lecteurs. Bien plus, de nombreux admirateurs du faussaire Henry, en souscrivant aux listes rouges de la *Libre Parole*, ont tenu à se mettre au diapason du maître et ont réclamé le renouvellement de la Saint-Barthélemy et le rétablissement de l'Inquisition. La mentalité de ces gens-là est la même que celle des grands massacreurs et brûleurs d'hérétiques du XIII^e et du XVI^e siècle. Laissons-les poursuivre leur œuvre infernale, étendre leur monstrueux prosély-

(1) On sait que l'Inquisition n'était pas l'instrument par lequel l'Eglise persécutait les juifs : elle était dirigée exclusivement contre les hérétiques.

tisme et avant qu'il ne soit longtemps, nous serons mûrs pour cette révolution catholique qu'appelle de ses vœux le général de la Rocque, nous serons mûrs pour l'Inquisition.

Ce n'est que par une lutte incessante que les honnêtes gens de tous les partis parviendront à écarter le péril. Et qu'on ne l'oublie pas, du jour où selon les vœux de Drumont et de ses nombreux admirateurs l'Inquisition nous sera rendue, les catholiques seront, comme autrefois, menacés à peu près au même degré que les dissidents. Il importe de méditer ces paroles de Lea (1) : « Personne ne pouvait savoir quelles histoires circulaient sur son compte, ni le parti qu'en pouvaient tirer l'inimitié personnelle ou le zèle fanatique pour le compromettre auprès de l'inquisiteur. Orthodoxes et hérétiques avaient également sujet de s'alarmer. Un homme qui avait senti de l'inclination pour l'hérésie n'avait plus une minute de repos, dans la pensée qu'un mot jeté par lui en passant pouvait être rapporté, d'un moment à l'autre, par ses proches et ses amis les plus chers ; affolé, il cédait à la peur et trahissait autrui de crainte d'être trahi lui-même. Grégoire IX rappelait avec orgueil que dans une occasion semblable, des parents dénoncèrent leurs enfants, des enfants leurs parents, des maris leurs femmes, des femmes leurs maris. Nous pouvons en croire l'inquisiteur Bernard Gui, lorsqu'il nous dit

1^e toire de l'Inquisition, traduction française p. 422 et 451 (Série 616 n° 20).
L'ib^e 2^e.

que chaque révélation en amenait d'autres, jusqu'à ce que le réseau invisible s'étendit sur toute la région ; *il ajoute que les confiscations nombreuses auxquelles ce système donnait lieu n'étaient pas le moindre profit qu'on en retirait.*

• • • • •
« L'accusé pouvait assister régulièrement à la messe, il pouvait être libéral dans ses offrandes, se confesser et communier ponctuellement, et néanmoins être hérétique dans son cœur. Amené devant le tribunal, il pouvait professer une soumission sans bornes aux décisions du Saint-Siège, l'orthodoxie la plus rigoureuse, le désir de souscrire sans discussion à tout ce qu'on exigerait de lui, et cependant être en secret un Cathare ou un Vaudois, digne d'être envoyé au bûcher. »

On ne saurait trop le répéter : catholiques, protestants, israélites, libres penseurs, nous sommes tous menacés par l'effroyable éventualité du rétablissement de l'Inquisition. Voilà pourquoi catholiques, protestants, israélites, libres penseurs, nous devons unir nos efforts pour préserver la société de la catastrophe qui la menace.

* * *

Oh ! nous ne l'ignorons pas, beaucoup de gens, lorsqu'ils entendent pousser ce cri d'alarme, l'accueillent dédaigneusement, et se fondant sur les progrès de l'esprit humain, sur l'influence de la philosophie, affirment que les vœux de Drumont et de ses amis ne

se réaliseront pas, et que les grandes persécutions religieuses appartiennent à un passé qui ne revivra jamais.

Les conquêtes de la Science, l'œuvre des encyclopédistes du XVIII^e siècle, n'ont-ils pas abouti au triomphe de la Raison ? Le libéralisme n'a-t-il pas proclamé ce principe inconnu de l'antiquité et du moyen âge : le principe de la Liberté de Conscience ?

Erreur profonde : ce n'est pas le libéralisme qui le premier a exalté la Raison, c'est l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Voici comment s'exprimait il y a treize cents ans, saint Grégoire le Grand (*Patrologia cursus completus*, T. 75, p. 893).

« *L'Eglise s'applique à ramener les dissidents par le raisonnement.* Parce qu'à la vérité la Sainte-Eglise, formée à l'école de l'humilité, n'impose pas par autorité, mais persuade par raison les vérités qu'elle enseigne à ceux qui sont dans l'erreur, c'est à bon droit qu'il est dit : « Examinez si je ne mens pas ». C'est comme si elle disait ouvertement : « Les choses que j'affirme ne les croyez en aucune façon en vertu de mon autorité, mais examinez par la raison si elles sont vraies » (1).

(1) *Ecclesia errantes studet rationibus revocare.*

Quia vero sancta Ecclesia ex magisterio humilitatis instituta, recta quae errantibus dieit, non quasi ex auctoritate praecipit, sed ex ratione persuaderet, bene nunc dicitur: Videte an mentiar.

Ac si aperte dicat: Ea quae assero nequaquam mihi ex auctoritate credite, sed an vera sint ex ratione pensate.

Mais nous pouvons remonter plus haut encore : au IV^e siècle, saint Athanase déclarait que « c'est UNE EXÉCRABLE HÉRÉSIE de vouloir contraindre par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pas pu convaincre PAR LA RAISON ».

« Rien, disait saint Justin, n'est plus contraire à la religion que la contrainte ».

Ces vérités dont nous sommes si fiers aujourd'hui, ces vérités qui constituent notre palladium, et qui, par leur rayonnement victorieux sur l'humanité naguère plongée dans les ténèbres de l'intolérance, devraient suffire à nous préserver de l'Inquisition, ces vérités hélas ! avaient été proclamées par l'Eglise, et n'ont pas empêché l'Eglise elle-même de verser dans cette exécrable hérésie : la contrainte, les coups, l'emprisonnement, et pis encore que ce que condamnait saint Athanase : la torture et le bûcher, employés comme moyens de propagande et de conversion !

Et, dans la suite des temps, des voix se sont élevées au sein de l'Eglise, s'inspirant des préceptes de saint Athanase et de saint Grégoire et prêchant la tolérance et la pitié.

« Ne touchez pas aux fils d'Israël, disait saint Bernard, et ne leur parlez qu'avec bienveillance, car ils sont la chair et les os du Messie, et si vous les molestez, vous risquez de blesser le Seigneur à la prunelle de l'œil ».

A la fin du XVII^e siècle, à l'époque où Louis XIV, par

la révocation de l'Edit de Nantes, donnait un effroyable exemple de l'hérésie stigmatisée par saint Athanase, une voix s'élevait dans le clergé catholique, celle de l'abbé Jacques Marsollier, pour flétrir les crimes de l'Inquisition (1).

Sous la première République, Emery, supérieur de Saint-Sulpice, prêta le serment de liberté et d'égalité imposé par le décret du 3 septembre 1792. Il se réjouit de voir les évêques, les ecclésiastiques du second ordre et les gentilshommes de la Constituante souscrire à la *Déclaration des Droits de l'homme*.

C'est à la très remarquable brochure du P. Vincent Maumu : « *La Politique pratique à l'heure présente* » (Plon, 1901) que nous empruntons ces renseignements sur Emery, ainsi que les citations de saint Athanase, de saint Justin, de saint Bernard. L'auteur de cette brochure, fidèle aux traditions de tolérance qui à toute époque ont inspiré certains membres du clergé, s'exprime ainsi (p. 8) : « La Liberté, toute la liberté civile et politique, LA LIBERTÉ DE LA CONSCIENCE, l'égalité de tous les Français devant la loi, l'admission de tous les citoyens à toutes les dignités, places ou emplois sans autre distinction que celles de leur vertu et de leur talent, la déclaration que nul ne sera inquiété pour ses opinions, tels sont les principes dont personne aujourd'hui en France ne conteste la justice et la grandeur. »

(1) Préface de Paul Frédericq à l'« Histoire de l'Inquisition », de Lea, p. XIII.

* * *

Mais on ne saurait assez le répéter, ces protestations toutes platoniques en faveur d'un principe de justice et de fraternité, en faveur de la souveraineté de la Raison et de l'intangibilité de la conscience humaine, ces protestations ne sont rien, si tous, catholiques et dissidents, ne se mettent résolument à l'œuvre pour les faire passer du domaine de la spéculation dans le domaine de la réalité. Qui donc écouterait le P. Maumus, si saint Athanase et saint Grégoire n'ont pas été écoutés? Et les libres penseurs seraient quelque peu naïfs de croire que les vérités qu'ils proclament suffiraient par elles-mêmes à détourner le péril de l'Inquisition, et auraient dans leur bouche une vertu qu'elle n'eurent pas dans la bouche des hommes que l'Eglise a canonisés.

Ne l'oubliions pas, saint Athanase et saint Grégoire n'ont pas empêché l'exécrable hérésie de la violence d'envahir l'Eglise tout entière et de la pervertir pendant des siècles; à ces deux apôtres de la tolérance nous devons opposer toute l'histoire de l'Inquisition, qui donne à leurs enseignements le plus formel et le plus lamentable démenti.

A leurs écrits, nous sommes obligés d'opposer ceux du pape Grégoire VII qui, dans l'Encyclique de 1832, déclare que c'est une doctrine «absurde et erronée», que c'est un «délire» de défendre la liberté de conscience.

A l'«*Histoire de l'Inquisition et de son origine*» de l'abbé Marsollier, il nous faut bien opposer le pamphlet du comte Joseph de Maistre : *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole* (Paris 1822), qui défend,

avec un superbe cynisme, la légitimité du bûcher comme moyen de propagande.

A la déclaration du P. Maumus, nous devons opposer tous les écrits de Drumont, qui donnent un éclatant démenti à cette conclusion d'un optimisme outré : « Tels sont les principes dont personne aujourd'hui en France ne conteste la justice et la grandeur ». Nous devons également leur opposer le *Cours d'apologétique chrétienne* du Père jésuite W. Devivier, qui en est aujourd'hui à sa quinzième édition, et dont l'auteur approuve ces paroles de M. Bourgoing : « J'avouerai, pour rendre hommage à la vérité, que l'Inquisition pourrait être citée de nos jours comme un modèle d'équité ». Et l'auteur ajoute : « C'est parce qu'ils étaient pénétrés de ces vérités que Théodore le Grand, Justinien, Charlemagne, Othon le Grand, Louis XI, tous les princes et tous les peuples civilisés, N'ONT PAS CRU VIOLER LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN PUNISSANT L'HÉRÉSIE ET L'APOSTASIE ».

En résumé, il s'est trouvé à toute époque des âmes généreuses qui revendiquèrent les droits de la conscience humaine. Ce n'est pas parce que ces voix se font entendre aujourd'hui, comme elles se sont fait entendre depuis plus de quinze siècles, que le danger de l'Inquisition se trouve écarter.

La question qui se pose est la suivante : ceux qui poursuivent le rétablissement de l'Inquisition et qui ne s'en cachent pas seront-ils assez forts pour nous l'imposer ? Les catholiques qui sont conviés à choisir entre

deux voies opposées, celle que leur trace Drumont, et celle que leur traça saint Grégoire, il y a treize cents ans, se rangeront-ils en assez grand nombre sous la bannière de celui qui, plus qu'aucun autre pape, a des titres à leur obéissance, puisqu'il est canonisé et est en outre rangé au nombre des pères de l'Église ? A défaut de ces considérations, écouteront-ils leur cœur et leur raison qui leur diront que les préceptes de saint Grégoire sont conformes à la justice et à la vérité, et découlent directement de l'enseignement du Christ, tandis que l'œuvre de Drumont est un défi lancé au christianisme ?

L'influence des catholiques sur l'avenir de la société est grande. De leur attitude présente dépend la question de savoir si des bûchers se rallumeront bientôt sur nos places publiques.

* * *

« Mais la société est assez forte pour se défendre contre les entreprises de quelques fous criminels. Que venez-vous donc nous parler de péril, au moment où s'accomplit en France ce fait considérable et unique dans l'Histoire : le vote de la loi sur les associations ? Le pouvoir civil, fidèle aux traditions de la Révolution, ne vient-il pas de donner à l'aurore du xx^e siècle une preuve de vigueur et d'indépendance qui marque une étape dans l'histoire du monde ? La loi votée par la Chambre des députés sur l'initiative du ministère Waldeck-Rousseau, loi qui montre la société décidée à ne pas se laisser dévorer par la mainmorte, cette loi

n'est-elle pas un gage certain de la campagne victorieuse que nous saurons mener s'il le faut contre le rétablissement de l'Inquisition ? Arrière les oiseaux de mauvais augure qui, en présence de faits aussi significatifs, nous ramènent à l'anachronisme de la crainte des bûchers ! »

A ceux qui tiennent pareil langage il importe de faire lire la très remarquable étude de Lea, intitulée : *Esquisse d'une histoire de la mainmorte*. Ils y verront que la lutte contre la mainmorte est aussi vieille que le catholicisme.

Ils y verront que ceux qui les premiers tentèrent de protéger la société contre l'avidité du clergé, ce ne furent pas des impies, des mécréants, des « libéraux », ce furent les empereurs chrétiens du IV^e siècle. Ils y verront que saint Ambroise et saint Jérôme approuvèrent les lois promulguées contre la mainmorte.

Lorsqu'une loi de Valentinien eut déclaré nuls (comme le rappelle le *Siècle* du 31 mars 1901) les legs faits par des femmes à des ecclésiastiques et à des moines, saint Jérôme s'écria : « J'ai honte de le dire, il est permis aux prêtres des idoles, aux gens de théâtre, aux cochers du cirque, même aux femmes publiques de recevoir des legs et des donations, et cela est défendu aux clercs et aux moines, non par des princes persécuteurs, mais par des princes chrétiens ! JE NE ME PLAINS PAS DE LA LOI, mais je suis fâché que nous nous la soyons attirée : le remède est bon, mais si je n'avais pas de plaie, je n'aurais pas besoin d'appareil... »

Et cette plaie, que déplore saint Jérôme, continue à sévir jusqu'à nos jours ! Pendant quinze cents ans, les princes chrétiens cherchent à enrayer le mal. Pendant quinze cents ans, leurs efforts échouent.

Au ix^e siècle, c'est Charlemagne, et après lui son fils Louis le Débonnaire, qui luttent contre la mainmorte. « Est-ce vraiment renoncer au monde, demande Charlemagne à ses évêques, que de chercher sans cesse à augmenter ses biens en exploitant la crainte de l'Enfer et en poussant les fidèles à dépouiller leurs héritiers naturels ? »

Et celui qui s'exprimait ainsi n'en manifesta pas moins son zèle en faveur de l'Eglise. Et ce zèle alla même jusqu'à l'exécutable hérésie stigmatisée par saint Athanase, lorsque Charlemagne mit son glaive au service de la propagation de la foi.

Au xiii^e siècle c'est saint Louis qui fait de vains efforts pour enrayer l'accaparement des richesses par le clergé. Et lui aussi, dans ses ardeurs de prosélytisme, il alla jusqu'à l'hérésie de la violence, jusqu'à la croisade, jusqu'aux monstrueux édits par lesquels il organisa l'Inquisition.

Au xv^e siècle c'est Charles-Quint et c'est Philippe II. Et ces deux monarques ne sont pas précisément connus pour leur indifférence en matière religieuse, pour leur mansuétude à l'endroit des hérétiques.

Au xvii^e siècle, c'est Louis XIV, le grand défenseur de la foi, dont l'abominable crime accompli contre ses

sujets protestants fut célébré par l'Eglise comme un acte glorieux.

Au XIX^e siècle nous voyons le gouvernement espagnol, engagé dans une lutte ardente contre le pape Grégoire XVI au sujet de la mainmorte, faire revivre en 1840 les lois de *l'ancienne monarchie*, ordonnant des poursuites contre ceux qui mettraient en circulation des lettres pontificales non approuvées par le pouvoir royal. Ici encore les armes dont se servent les défenseurs de la société laïque pour lutter contre la papauté sont empruntées à l'arsenal dont disposaient autrefois les souverains très catholiques, fils soumis de l'Eglise.

D'ailleurs, en 1713, le roi d'Espagne Philippe V avait lui aussi tenté de soustraire son malheureux pays aux maux engendrés par la mainmorte; et il avait stigmatisé les fraudes des confesseurs qui persuadaient à leurs pénitents, sur leur lit de mort, d'appauvrir et de spolier leurs héritiers.

Qu'a donc fait M. Waldeck-Rousseau en faisant voter la loi sur les associations ? Il a fait un acte digne de l'approbation de saint Ambroise et de saint Jérôme, digne de l'approbation du moine espagnol Angel Manrique qui en 1624 dénonce les abus de la mainmorte.

M. Waldeck-Rousseau n'a fait que suivre l'exemple de toute une série de princes qui furent de grands massacreurs d'hérétiques. Il n'y a vraiment pas là de quoi chanter victoire et de quoi proclamer que l'Inquisition est désormais chose impossible.

Louis IX, nous l'avons vu, lutta contre la mainmorte, et n'en fut pas moins canonisé. Il est vrai que les pré-tendus chrétiens de l'école de Drumont pourraient invoquer plus d'un titre en faveur de la canonisation du pieux roi de France : un des personnages de sa suite ayant tué un juif qui refusait d'admettre que la vierge Marie est mère de Dieu, le roi, témoin de cet acte énergique, en manifesta sa vive satisfaction.

Quant à M. Waldeck-Rousseau, il a couvert de la loi d'amnistie la bande de misérables qui, en déshonorant un juif innocent et en le présentant comme un traître aux yeux du monde entier, avaient commis sur lui un crime mille fois plus odieux que l'assassinat.

On le voit, si saint Louis a pu être canonisé malgré sa lutte contre la mainmorte, M. Waldeck-Rousseau pourrait l'être, malgré la loi sur les associations. Mais ce qu'on voit surtout, c'est qu'il faut être affligé d'un optimisme dépassant toute imagination pour considérer les événements qui se passent sous nos yeux comme constituant une garantie contre le retour de l'Inquisition.

* * *

« Oui, mais nous avons ce qu'on n'avait pas autrefois : tout un ensemble de lois qui protègent d'une façon absolue les droits de chaque citoyen. »

Ose-t-on réellement produire pareil argument lorsqu'on se rappelle qu'au XVI^e siècle nos communes avaient leurs priviléges dont elles étaient jalouses et

qui les protégèrent d'une façon absolue jusqu'au jour où ils furent foulés aux pieds ?

Ose-t-on produire pareil argument lorsqu'on a le souvenir des événements qui se sont déroulés récemment dans la patrie des Droits de l'homme et qui ont frappé de stupeur le monde civilisé ?

Quand on désire enlever à un citoyen ou à toute une catégorie de citoyens les garanties qui leur sont données par la loi, on fait immédiatement une nouvelle loi qui suspend dans un cas particulier l'exécution de la loi générale. Telle la loi de dessaisissement. Telle la loi d'amnistie. L'exemple de Louis XIV rapportant l'édit *perpétuel* de Nantes a été suivi récemment par deux ministères républicains.

Et voilà dans quelles conditions on ose prétendre que les lois établies constituent une garantie contre le retour de l'Inquisition !

Faites donc une copie de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen et allez l'enfermer dans la hutte d'un chef indigène de l'Afrique centrale; joignez-y une copie de la Constitution belge, et étonnez-vous ensuite de voir ce chef continuer comme par le passé à manger ses sujets !

La protection des lois n'a de valeur et de signification que quand elle a sa contre-partie dans la mentalité des citoyens. Et l'exemple de l'affaire Dreyfus nous montre que la loi ne pèse pas un fétu de paille, mise en balance avec toutes les préventions, tous les préjugés, toutes les

haines qui se font jour dans une nation empoisonnée par l'antisémitisme.

* *

Le cas des personnes qui refusent de voir le danger, et se font par là l'un des principaux facteurs de ce danger, est semblable à celui de certains malades qui n'ayant pas encore ressenti les premières atteintes du mal qui les mine, considèrent la maladie comme une impossibilité et qui, lorsqu'ils auront dû se rendre à l'évidence, lorsqu'ils auront, à la suite d'une crise initiale, passé par une série de crises de plus en plus graves, seront toujours persuadés que la dernière crise subie est celle qui doit être suivie de la guérison et considéreront une crise nouvelle comme décidément impossible.

Tel est le sentiment auquel tous, même les plus clairvoyants, c'est-à-dire les plus pessimistes, se laisseront aller au cours de l'affaire Dreyfus : on eût traité de fou, de fou à lier, celui qui il y a dix ans eût prédit la centième partie des faits dont nous avons été témoins

Et chaque fois qu'un nouvel incident venait au jour, qu'un nouveau crime était révélé, on se refusait à y croire : c'était impossible, c'était absurde. Et puis l'impossibilité devenait vraie. On était bien forcé de l'admettre et on l'admettait en réservant son incrédulité et son étonnement pour la nouvelle impossibilité qui allait à son tour passer dans le domaine de la réalité.

Lorsque notamment on apprit à la fin de 1898 qu'

M. Cavaignac parlait de « dessaisir » la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, alors que celle-ci, régulièrement saisie, avait déjà commencé son enquête, ce fut dans le monde entier un immense éclat de rire. Ceux mêmes qui en 1897 avaient eu assez de clairvoyance pour entrevoir quelques parcelles de l'effroyable vérité, ceux-là, loin de s'émouvoir de ce nouveau défi lancé à l'honnêteté publique, savaient gré à l'ancien ministre de la guerre d'avoir coupé d'un intermède bouffon le sombre drame et d'avoir soulagé par là les consciences opprimees par le souvenir de la double boucle, par le mystère planant sur la mort de Lemercier-Picard et sur la mort d'Henry.

Quant à la réalisation possible d'une idée aussi bouffonne, aussi saugrenue, personne au monde n'y croyait.

Et cette chose, tellement odieuse qu'elle n'en était que plaisante, est devenue une réalité. Et après la réalité du dessaisissement, il y en a eu une autre, plus monstrueuse encore, celle de l'amnistie : plus monstrueuse car le dessaisissement ne privait qu'un seul citoyen des garanties que lui conférait la loi. L'amnistie transforme en parias, non seulement Dreyfus mais tous ceux qui furent persécutés pour avoir servi la cause de la Justice et de la Vérité.

Cette loi d'amnistie a été présentée aux Chambres par un ministère formé incontestablement d'honnêtes gens, mais d'honnêtes gens hypnotisés, terrorisés à tel point, par la formidable puissance des haines confession-

nelles, qu'ils ont versé dans cette erreur inexpiable de croire qu'il fallait capituler devant elles pour sauver la société, de croire qu'il fallait livrer au Moloch antisémite, non pas Dreyfus et les dreyfusards, ce qui serait peu de chose, mais les principes mêmes qui faisaient la grandeur et la gloire de leur pays !

C'est lorsqu'on en est là, dans la patrie de Voltaire, qu'il existe encore de par le monde des gens assez naïfs pour croire que nous ne sommes pas menacés du retour de l'Inquisition !

Et les jours succèdent aux jours, sans que la réhabilitation de Dreyfus vienne soulager les âmes éprises de vérité et de justice. Et les faits nouveaux succèdent aux faits nouveaux : le ministère n'a qu'à se baisser pour les ramasser : les révélations du *Siècle* sur les dispositions du gouvernement allemand se déclarant prêt à fournir tous les détails qui lui seraient demandés ; les aveux d'Esterhazy ; les nouvelles preuves de l'indignité de Cernuski : chacun de ces faits devrait entraîner la réhabilitation. Mais le ministère de défense républicaine les laisse passer et persiste à ne pas faire justice.

Voilà la situation que l'on accepte, que l'on est tout au moins contraint de subir au début du xx^e siècle. Voilà l'étape franchie dans l'espace de moins de sept ans, depuis le jour où le bordereau d'Esterhazy fut porté à l'état-major.

A quand la nouvelle surprise ? A quand l'annonce une chose énorme, inimaginable, insensée, qui

sera accueillie, elle aussi, avec la plus dédaigneuse incrédulité, et puis que l'on sera obligé de subir, et que l'on subira avec résignation en attendant mieux encore ? Et ce jusqu'à ce que, d'étape en étape, nous en arrivions au rétablissement de l'Inquisition ?

* *

« Mais nous avons aujourd'hui ce qu'on n'avait pas au moyen âge : l'imprimerie qui nous permet de répandre partout les idées de justice et de tolérance ; la liberté de l'enseignement qui nous permet de lutter victorieusement contre l'obscurantisme ; la liberté de l'association qui nous permet de nous grouper pour faire face aux attaques du fanatisme. De plus, catholiques, protestants, israélites et libres penseurs vivent côté à côté, s'apprécient les uns les autres, ont besoin les uns des autres. Tout cela fait de l'Inquisition une impossibilité. »

L'imprimerie : mais son invention remontait à plus d'un siècle lorsque nos provinces furent mises à feu et à sang par le duc d'Albe. Elle remontait à plus de deux siècles lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes.

Nous ne le nions pas, l'invention de l'imprimerie intervint pour une large part dans le merveilleux essor que prirent les lettres au XVII^e siècle, et exerça à ce point de vue sur la civilisation une influence considérable. Mais cette influence n'alla pas jusqu'à épargner un seul coup de fouet aux épaules nues des jeunes filles protestantes arrachées à leurs parents et livrées à la brutalité des missionnaires bottés de Villars. Cette influence n'alla pas jusqu'à épargner la vie d'un

seul des huguenots qui périrent de misère en fuyant la persécution ou bien succombèrent aux tortures qui leur étaient infligées dans les prisons et sur les galères.

L'imprimerie ? Mais c'est grâce à l'imprimerie que Drumont a rendu possible l'affaire Dreyfus. C'est la presse antisémite qui a entretenu pendant quatre ans l'immense majorité des Français dans la conviction que Dreyfus était coupable.

L'enseignement et l'association ? Mais ce sont les instruments dont il a été fait usage avec un plein succès pour ramener les fils de Voltaire aux passions sectaires du moyen âge. L'enseignement, c'est le plus puissant moyen employé dans notre pays pour rouvrir l'ère des persécutions religieuses. C'est par l'enseignement que notre gouvernement forme méthodiquement des générations de fanatiques.

L'union entre catholiques et dissidents ? Elle n'est certainement pas plus étroite aujourd'hui qu'elle ne l'était à la fin du XII^e siècle entre catholiques et cathares dans toutes les villes du Languedoc. Il n'était pas un catholique qui ne comptât quelques cathares parmi ses parents et parmi ses amis. Les souvenirs des persécutions s'étaient effacés depuis plusieurs générations et certes on devait alors comme aujourd'hui considérer le retour de ces persécutions comme une absurdité. La papauté protestait, comme aujourd'hui, contre le scandale de l'impiété triomphante. Mais alors comme aujourd'hui ses protestations semblaient vaines. L'Église cathare était tellement florissante qu'un grand « Col-

loque » eut lieu en 1165 à Lombers près d'Albi, colloque où les représentants de l'orthodoxie et ceux du catharisme discutèrent pacifiquement des points de dogme en présence d'une foule nombreuse. Deux ans après l'Eglise cathare tenait un concile à Saint-Félix de Caraman (1).

Bien plus, l'hérésie florissait en Italie, dans les villes dépendant directement de la juridiction pontificale : à Viterbe il y eut en 1205 une majorité hérétique qui mit un excommunié à la tête de la municipalité (2).

L'union intime qui régnait entre catholiques et cathares albigeois ne se démentit pas lorsque la guerre sainte fut proclamée, lorsque, en 1209, répondant à l'appel du pape, attirés par l'appât des indulgences et par l'appât du butin, les pires malfaiteurs de la chrétienté prirent la croix et se jetèrent sur le Languedoc pour y noyer l'hérésie dans le sang. Dans un admirable élan de patriotisme, catholiques et cathares s'unirent pour défendre leur pays contre les brigands du dehors. Dans les villes qui capitulèrent, comme Carcassonne, catholiques et cathares furent traités avec la même rigueur inhumaine. Dans les villes qui furent prises d'assaut, comme Béziers, catholiques et cathares furent passés au fil de l'épée.

On ne saurait assez le répéter : le retour des persécutions religieuses du moyen âge constitue une menace presque aussi terrible pour les catholiques que pour les dissidents.

(1) Lea, *Histoire de l'Inquisition*, pages 184 et 185.

(2) *Ibid*

En quoi notre situation diffère-t-elle de celle du Languedoc à la fin du XII^e siècle ?

Elle en diffère en ceci, c'est que les persécutions exercées par l'Église pendant les douze premiers siècles de l'ère chrétienne n'étaient rien à côté de ce que l'on a vu depuis.

C'est que s'il y avait eu déjà des cas isolés empreints d'une intolérance odieuse, au moins s'appliquaient-ils à des dissidents qui manifestaient hautement leurs opinions.

Le système qui allait être inauguré et que nul n'aurait osé rêver jusque là consistait à persécher, à torturer, à condamner au bûcher, sur de simples dénonciations anonymes, ceux mêmes qui n'avouaient pas leurs prétendues hérésies, de telle sorte que comme le fait observer Lea (*ibid.* p. 488) « le catholique le plus dévot ne pouvait se sentir en sûreté pendant un seul instant de sa vie ».

Au XII^e siècle, l'Inquisition n'était pas encore née, tandis qu'aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'un fait historique, en présence d'une institution qui a fonctionné à l'instigation et avec l'approbation de la papauté. Et aujourd'hui même la papauté n'y a pas renoncé et n'en a rien désavoué.

Et les congrégations sont plus riches, plus florissantes, les dons des fidèles affluent dans leurs caisses, plus abondants que jamais. Les saintes cohortes s'organisent en vue de « la révolution catholique » annoncée par le général de la Rocque.

Parmi les congregations il en est qui n'existaient même pas au XII^e siècle, telle la société de Jésus qui étend son influence sur le monde entier, formant à son image la jeunesse de tous les pays catholiques, tenant entre ses mains le grand état-major de la République française, plus prospère, plus puissante qu'à aucune époque, insensible à la flétrissure que lui infligea le très catholique auteur des *Provinciales*, dédaigneuse des efforts que firent pour s'arracher à ses étreintes de nombreux gouvernements catholiques, à commencer par le gouvernement pontifical lui-même !

Voilà en quoi la situation présente diffère de celle du XI^e siècle. Et voilà dans quelles conditions il existe des gens suffisamment aveugles pour nier le danger de l'Inquisition !

Mais qu'est-ce donc que les scènes sanglantes de l'Algérie ? En quoi diffèrent-elles de la Saint-Barthélemy si ce n'est par ce fait que le résultat n'a pas répondu aux vastes projets des organisateurs, insuffisamment armés, insuffisamment préparés ? Cet événement peut être comparé à la tentative de croisade entreprise en 1181 contre les Albigeois, tentative qui avorta complètement, mais n'en fut pas moins suivie de la guerre d'extermination qui de 1209 à 1229 dévasta le Languedoc et entraîna l'établissement de l'Inquisition.

Et si les résultats des troubles antisémitiques de l'Algérie n'a pas été cette fois aussi complet qu'on pouvait l'espérer, attendons-nous à mieux au jour prochain

où les brigands renouveleront leurs exploits, encouragés par l'impunité et par l'indifférence du monde civilisé.

Laissons s'accroître l'influence des sectaires et des bourreaux, laissons se répandre le poison versé aux jeunes générations par le P. Devivier, proclamant que ce n'est pas porter atteinte à la liberté de conscience que de punir l'hérésie et l'apostasie : et avant qu'il ne soit longtemps, nous jouirons des bienfaits de ce « modèle d'équité » qu'est l'Inquisition.

III

APPEL AUX CATHOLIQUES

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous convions instamment tous les catholiques de cœur à réclamer respect et obéissance pour les écrits dont l'orthodoxie est incontestée et qui impliquent l'exaltation de la Raison, la condamnation de la violence sous toutes ses formes, le triomphe de la liberté de conscience et de la fraternité universelle, qui en un mot se rattachent directement aux enseignements du Christ.

Déjà ce très court opuscule montre que les appels à la sainte tolérance ne manquent pas dans les écrits qui sont vénérés des catholiques, et qui ont valu à leurs auteurs la canonisation.

Nous avons cité saint Athanase, père de l'Eglise, saint Grégoire le Grand, pape et père de l'Eglise, saint Justin martyr, saint Bernard, Emery, le P. Vincent

Maumus. Nous pouvons invoquer encore l'admirable exemple donné par l'abbé Pichot qui, entouré d'un petit nombre de catholiques, a eu le courage de proclamer l'innocence de Dreyfus et de demander que justice fût faite à un juif.

Mais d'autre part nous voyons des catholiques produire des appels furieux aux haines confessionnelles, à l'extermination des hérétiques. Le moment est solennel pour tous ceux qui relèvent de l'Eglise : il faut qu'ils choisissent ; il faut qu'ils se prononcent entre Drumont et saint Grégoire le Grand.

Et que les catholiques ne s'y trompent pas : il ne saurait leur suffire de manifester platoniquement leurs préférences pour les apôtres de la Raison et de la Tolérance, ils ont le devoir d'agir, de condamner partout la violence comme une exécutable hérésie et de faire triompher les préceptes des plus illustres parmi les Pères de l'Eglise.

Ce devoir leur est impérieusement dicté par l'histoire même du christianisme : c'est faute d'avoir agi, faute d'avoir marché résolument dans la voie tracée par saint Athanase et saint Grégoire que les chrétiens se sont laissé envahir par l'hérésie.

Hérétiques ces croisés qui se ruèrent sur les Albigeois faute d'avoir pu les convaincre par la raison ; hérétique ce pape qui poussa les fidèles à cette œuvre infernale, leur promettant les biens de ce monde et les bénédictions célestes ; hérétiques ces inquisiteurs qui livrèrent des milliers d'infortunés au bras séculier pour les faire

périr sur le bûcher ; ce pape qui approuva la St-Barthélemy ; ce roi très chrétien, qui, petit-fils de huguenot, décrêta contre les huguenots les plus effroyables persécutons ; ce prélat courtisan qui dans un accès de lyrisme compara Louis XIV à un nouveau Constantin, à un nouveau Charlemagne ; hérétiques les confesseurs des princes qui poussèrent leurs pénitents à défendre la foi par le fer et par le feu ; hérétiques les prêtres qui aujourd’hui, au confessionnal comme du haut de la chaire, s’écartent des préceptes de saint Athanase et combattent la liberté de conscience ; hérétiques tous les prélats qui dans leurs mandements, leurs bulles, leurs encycliques, leurs décrétales, condamnent la Raison et font appel à la contrainte ; hérétiques ceux qui canonisent les inquisiteurs ; hérétiques enfin les publicistes qui exploitent ces odieuses canonisations et proclament que « nous n’avons rien de mieux à faire que d’imiter les mâles vertus » de tous ceux qui persécutèrent, massacrèrent, torturèrent, brûlèrent, au nom de celui qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres ! »

Non, saint Athanase et saint Grégoire n’ont pas été écoutés. Leurs enseignements ont été tournés en dérision et ont été violés pendant des siècles. C’est aux catholiques d’aujourd’hui qu’il appartient de délivrer leur Eglise de l’exécrable hérésie stigmatisée par les plus grands de ses docteurs.



Et ici nous nous permettons de faire observer au P. Maumus que son très remarquable appel à la tolérance

publié avec l'approbatur des autorités de son ordre, ne suffit pas par lui-même et ne saurait être considéré que comme une déclamation vaine et inefficace s'il n'est pas suivi d'une action énergique et sincère.

Entre l'adhésion toute platonique du P. Maumus aux principes chrétiens et les actes de l'abbé Pichot qui travailla effectivement à faire triompher ces principes nous n'hésitons pas à le dire, nous préférions les actes de l'abbé Pichot.

Le P. Maumus n'est pas sans avoir lu la *Libre Parole*, sans avoir entendu parler de «la France Juive» et du «Testament d'un antisémite». Nous regrettons qu'au lieu de se borner à célébrer en termes dithyrambiques la «liberté de la conscience...», principe dont personne aujourd'hui en France ne conteste la justice et la grandeur», il n'ait pas trouvé des paroles vengeresses pour flétrir la campagne antisociale et antichrétienne que Drumont mène avec tant de succès contre la liberté de conscience. Nous regrettons qu'il n'ait pas repoussé hautement toute solidarité avec le P. Devivier lorsque celui-ci affirme qu'en punissant l'hérésie on ne porte pas atteinte à la liberté de conscience.

Nous regrettons qu'en mettant sa très remarquable brochure sous l'invocation d'une parole de Bossuet et en vantant (p. 17) la modération dont fit preuve l'évêque de Meaux dans les négociations qui avaient pour but la rentrée des luthériens d'Allemagne dans le giron de l'Eglise, il ait omis de faire observer que cette modération ne prouvait rien quant aux vertus chrétiennes.

du négociateur : Bossuet n'était pas le maître. Il avait affaire à forte partie, et il n'ignorait pas que faute de montrer des dispositions suffisamment conciliantes, il échouerait dans sa tentative d'unification de l'Eglise. Il ne faisait que « de la politique pratique », il ne faisait que « s'accommoder au temps » selon sa propre expression. Et de fait, si loin qu'il ait poussé les concessions, ses négociations échouèrent. Mais ce même Bossuet, lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, laissa faire. Non seulement il laissa faire, mais ses louanges descendirent jusqu'à la plus basse flatterie.

Et ne firent-ils pas aussi « de la politique pratique » les prêtres qui se rallièrent à la première République, qui souscrivirent à la Déclaration des Droits de l'Homme et prêtèrent le serment de Liberté et d'Égalité ? Cela empêcha-t-il l'union de se sceller plus intime que jamais entre l'Eglise et la monarchie légitime sous la Restauration, union qui fut marquée par les massacres de la Terreur blanche ?

Le P. Maumus (p. 27) témoigne son admiration pour le pape Clément VI qui intervint en 1348 afin d'arrêter l'effroyable massacre auquel les chrétiens se livrèrent sur les juifs, stupidement accusés d'avoir empoisonné les fontaines et d'avoir amené par là la peste noire. « Dans la seule ville de Mayence on en égorgea douze mille. »

L'auteur ne fait qu'admirer : il ne songe pas à regretter que le pape n'ait pas pu, ou n'ait pas voulu intervenir plus tôt, qu'il n'ait pas pu ou n'ait pas voulu

prévenir l'horrible hécatombe, et que toute la population chrétienne soit tombée dans l'exécrable hérésie de la violence, se laissant entraîner par l'exemple funeste de l'Eglise qui depuis plus de deux cents ans se livrait à cette hérésie.

C'est en effet à la fin du XII^e siècle, que le pape Lucius III se fonda sur un passage de l'Evangile selon saint Jean, pour justifier la peine du bûcher infligée aux hérétiques.

Ce fut ensuite le pape Innocent III qui fut l'âme de la croisade contre les Albigeois. Puis ce furent les papes Grégoire IX et Innocent IV qui imposèrent au monde chrétien l'effroyable législation de la Sainte Inquisition.

Le P. Maumus, parlant de la tolérance « à l'égard des fils dispersés d'Israël », ajoute (p. 29): « N'avons-nous pas le droit de souhaiter qu'à leur tour les israélites se souviennent aujourd'hui, comme en 1807, de ce que l'Eglise a fait pour eux ? Qu'ils n'abusent, contre les catholiques, ni de leur force ni de leur influence... » Le savant dominicain, absorbé par ses études historiques, ne sait donc rien de ce qui, au cours de ces dernières années, s'est passé dans son propre pays. Lui qui recommande aux juifs la modération vis-à-vis des catholiques, il ignore que dans de nombreuses circonstances les juifs vinrent en aide aux catholiques; parmi cent autres faits que l'on pourrait citer, il ignore que naguère une catastrophe épouvantable vint se produire au cours d'une fête de charité ayant un caractère

exclusivement catholique, et qu'une grande dame israélite, la baronne de Hirsch, dédaigneuse des calomnies et des injures versées quotidiennement sur ses coreligionnaires par une presse immonde, consacra un million au soulagement des victimes de l'incendie de la rue Jean Goujon.

Le père Maumus qui recommande aux juifs la modération vis-à-vis des catholiques, ignore que ce sont les catholiques qui traquent, poursuivent et affament les juifs pour les punir d'être les coreligionnaires d'un innocent faussement accusé et injustement condamné.

Lui qui recommande aux juifs la modération vis-à-vis des catholiques, il ignore que le seul fait d'avoir demandé justice pour un innocent est, dans son pays, une cause de déchéance et de mise hors la loi ; que Grimaux est mort sans que le ministère actuel lui eût rendu cette chaire dont le priva M. Méline pour le punir d'avoir témoigné selon sa conscience ; que Picquart, Zola, Reinach, tous ceux qui ont été frappés injustement, tous ceux qui ont été persécutés pour avoir défendu la vérité, sont mis dans l'impossibilité d'obtenir les réparations auxquelles ils ont droit ; que les hommes de cœur du monde entier ont les yeux anxieusement et douloureusement fixés sur la France, attendant la réhabilitation. Oh ! non pas la réhabilitation de Dreyfus qui est déjà entré dans l'histoire et qui y occupe une place trop haute pour que les actes de ses contemporains puissent encore l'y atteindre, mais ce qu'on attend de par le monde, c'est la réhabilitation de la justice fran-

çaise. Tous ceux qui vouent à la patrie de Voltaire une ardente amitié attendent l'acte suprême et décisif qui doit rendre à la France le piédestal qu'elle occupait naguère aux yeux des nations civilisées, et dont l'ont fait descendre l'œuvre néfaste d'un Drumont, les crimes d'un Mercier et d'un Henry, les défaillances d'un Méline, d'un Dupuy, d'un Waldeck-Rousseau.

* *

Bien que sur différents points nous ne partagions pas l'avis du P. Maumus, bien que d'une façon générale son optimisme nous déconcerte, nous n'en rendons pas moins hommage au courage dont il a fait preuve et nous n'en apprécions pas moins l'immense service qu'il rend à la cause du christianisme et de la tolérance, notamment en invoquant la haute autorité des hommes qui servirent cette cause et furent canonisés.

Ce n'est pas nous, les dissidents, qui avons inspiré au P. Maumus l'idée de se réclamer de saint Athanase, de saint Justin et de saint Bernard.

Ce n'est pas nous qui avons canonisé les grands apôtres de la Raison et de la Liberté de Conscience cités par le savant dominicain.

Ce n'est pas nous qui avons fait de saint Athanase et du pape Grégoire le Grand des pères de l'Eglise.

Ce n'est pas nous qui par la 23^{me} proposition du *Syllabus* avons donné aux paroles de saint Grégoire le Grand une consécration telle qu'il n'est plus permis aux catholiques d'en faire fi sans tomber dans l'hérésie.

Ce n'est pas nous qui, au concile œcuménique de 1870, avons proclamé que saint Grégoire était infailible lorsqu'il proclamait la prééminence de la Raison sur la contrainte.

Mais ce n'est pas nous non plus qui avons le pouvoir de détourner de la société le péril chaque jour grandissant du rétablissement de l'Inquisition.

Ce pouvoir, c'est aux catholiques qu'il appartient.

Que tous, clercs et laïques, armés des enseignements de l'un des plus illustres de leurs papes, ils entreprennent la sainte croisade contre l'intolérance et la violence : qu'ils réclament des mesures énergiques, mettant au ban de l'Eglise les Joseph de Maistre, les Drumont, les Devivier, tous ceux qui cherchent à perpétuer l'exécrable hérésie dénoncée par saint Athanase. Qu'ils réclament la répudiation formelle de l'Inquisition et de la Saint-Barthélemy. Qu'ils réclament le désaveu et le retrait des canonisations prononcées en faveur des inquisiteurs.

Voilà l'œuvre à laquelle doivent se vouer tous les catholiques de cœur.

IV

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Les membres du Comité Marnix adressent un appel pressant à tous ceux, catholiques et non catholiques, qui s'inspirant des paroles de saint Athanase, croient nécessaire de combattre l'intolérance.

ILS LEUR FOURNISSENT L'OCCASION DE COLLARORER A UNE ŒUVRE ÉMINENTMENT UTILE, TOUT EN FAISANT UN MARCHÉ AVANTAGEUX : ils leur offrent à cet effet pour la somme de dix francs, les ouvrages énumérés ci-dessous, ouvrages qui en librairie représentent une valeur globale de quinze francs.

Sile Comité peut fournir ces ouvrages à des conditions aussi avantageuses, c'est que ses membres ne sont nullement guidés par l'intérêt, *car ils s'interdisent de prélever tout bénéfice personnel sur les opérations auxquelles se livre le Comité.*

Les efforts qu'ils accomplissent n'ont d'autre but que de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à préserver la Société de tous les maux que produit l'intolérance.

En conséquence, ceux des membres du comité qui fournissent ou fourniraient leurs publications à la Bibliothèque sont tenus de le faire dans des conditions écartant tout bénéfice.

Les auteurs avec lesquels le Comité s'est mis en relations, ont bien voulu, bien que n'étant pas liés par le règlement, faire preuve du même désintéressement, en raison de la haute portée de l'œuvre entreprise. Plusieurs d'entre eux ont été même jusqu'à faire des sacrifices personnels. Aussi le Comité tient à leur réitérer ici l'expression de sa profonde gratitude.

C'est cette générosité des auteurs auxquels le Comité

s'est adressé qui lui a permis, malgré les frais considérables qu'entraîne l'organisation de la Bibliothèque, et notamment la publication du présent manifeste, d'offrir les ouvrages de la Bibliothèque à un prix beaucoup inférieur au prix de librairie.

Ces ouvrages sont les suivants .

LE COMITÉ.	<i>Contre l'antisémitisme (Meeting du 13 déc. 1900).</i>	Pr. en libr. fr. 0.50
LEA.	<i>Histoire d'une mystification</i>	0.50
»	<i>Esquisse d'une histoire de la mainmorte</i>	0.50
BERTRAND.	<i>Réflexions sur l'Inquisition au moyen âge</i>	0.50
GIRON.	<i>De la condition juridique des juifs</i>	0.50
LUC. ANSPACH.	<i>Quelques rapprochements historiques</i>	0.50
DE RENESSE.	<i>Jésus-Christ, ses apôtres et ses disciples au XX^e siècle</i>	0.50
LE COMITÉ.	<i>Simples questions</i>	1.00
DELAHACHE.	<i>Juifs</i>	1.00
S. REINACH.	<i>L'accusation du meurtre rituel</i>	1.00
DE RENESSE.	<i>Les soirées de la Duchesse</i>	2.00
HOCART.	<i>La question juive</i>	2.00
J. REINACH.	<i>Raphaël Lévy</i>	2.00
STRACK.	<i>Le Sang (1)</i>	2.50

Toute personne désireuse de souscrire à la Bibliothèque de la Liberté de conscience est priée de remplir la carte postale ci-incluse et d'y mettre un timbre de 5 centimes.

(1) L'ouvrage de Strack et celui de Salomon Reinach peuvent être fournis en un seul volume, dont le prix est de 3 fr. 50 en librairie.

Les ouvrages seront envoyés franco aux souscripteurs, les frais de port étant à la charge du Comité.

La somme de 10 fr. ne sera due qu'à la réception des livres. Toutefois le Comité sera très reconnaissant aux personnes qui voudront bien l'autoriser à faire toucher dès à présent par la poste le montant de leur souscription.

Les souscripteurs qui désireraient ne se procurer qu'une partie des ouvrages ci-dessus sont priés d'indiquer sur la carte postale qu'ils enverront au Comité, ceux de ces ouvrages qu'ils désirent ne pas recevoir. Leur souscription sera réduite en ce cas à raison de 50 p. c. de la valeur de ces ouvrages en librairie.

Le tableau suivant indique quelle est dans chaque cas la somme due.

Valeur en librairie des ouvrages non demandés.	Valeur en librairie des ouvrages restants.	Somme due.
0.50	14.50	9.75
1.00	14.00	9.50
1.50	13.50	9.25
2.00	13.00	9.00
2.50	12.50	8.75
3.00	12.00	8.50
3.50	11.50	8.25
4.00	11.00	8.00
4.50	10.50	7.75
5.00	10.00	7.50

Valeur en librairie des ouvrages non demandés.	Valeur en librairie des ouvrages restants.	Somme due.
5.50	9.50	7.25
6.00	9.00	7.00
6.50	8.50	6.75
7.00	8.00	6.50
7.50	7.50	6.25
8.00	7.00	6.00
8.50	6.50	5.75
9.00	6.00	5.50
9.50	5.50	5.25

Le Comité déclare plus haut ne pas être guidé par l'intérêt personnel. Cette déclaration appelle toutefois une réserve : oui les membres du Comité sont, au même titre que les trois cent mille citoyens auxquels ils adressent la présente brochure, personnellement intéressés à la réussite de leur œuvre, si l'on entend par là qu'ils ont intérêt à se défendre, eux et leurs proches, contre un retour offensif de l'esprit d'intolérance. Ils adressent un pressant appel aux hommes de cœur de tous les partis, espérant que ceux-ci voudront bien les seconder dans leur tâche, et que de nombreuses souscriptions créeront à la Bibliothèque de la Liberté de

Conscience des ressources qui seront intégralement affectées à la poursuite de l'œuvre entreprise contre l'intolérance, sous quelque forme qu'elle se présente.

LE COMITÉ MARNIX

Les Membres : FRANÇOIS ANDRÉ, avocat, à Mons; ANSPACH-PIUSSANT, avocat, ancien député, à Bruxelles; LUCIEN ANSPACH, professeur à l'Université Libre de Bruxelles; FRÉDÉRIC BRACONIER, industriel, à Liège; ARSÈNE CAHAY, professeur, à Liège; DELCROIX, pensionné, à Mons; DE LEENER, ingénieur, à Bruxelles; ARTHUR DETRY, avocat, à Liège; RAYMOND GRAMME, avocat, à Bruxelles; HENET fils, étudiant, à Liège; LEWUILLON, docteur en médecine, à Mons; CHARLES MAGNETTE, ancien député, avocat, à Liège; ERNEST MAHAIM, professeur à l'Université de Liège; F. MAILLEUX, avocat, à Liège.

Le Secrétaire Général : PAUL SAINTE BRIGITTE (Herman Dons), homme de lettres à Bruxelles.

